Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202610-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
09 février 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize février à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN, Christophe FAVE et Marie-Claire LE GAC.

Absent excusé : Eric COZIEN qui a donné procuration à Ronan LANSONNEUR.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-10

Objet : charte ville ambassadrice du don d'organes

Rapporteur : Michel JOURDEN, maire

Le collectif Greffes +, représenté par Monsieur Serge Le Roux, Président de France Adot 29, a contacté la mairie afin que la Commune devienne une ville ambassadrice du don d'organes. Cela suppose la signature de la charte jointe à la présente délibération.

Cette charte prévoit :

- L'installation sur les principaux axes de circulation de panneaux « Ville ambassadrice du don d'organes ».
- Les options suivantes :
  - Organisation d'une manifestation annuelle chaque 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs).
  - Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières dans les écoles et entreprises de la commune afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public.
  - Planter un « arbre de vie ».
  - Diffuser des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches et promouvoir l'application du don et de la greffe.
  - Soutenir la mobilisation des associations de patients ouvrant en faveur du don et de la greffe.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202610-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve de la charte présentée.
- Autorise le maire ou son représentant à signer le document.

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 13 février 2026,

Le maire,
Michel JOURDEN

